



Fiche terminologique n°41

TERME ÉTUDIÉ : **job-shadowing**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : **job observation**

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : éducation élémentaire et secondaire : orientation professionnelle; administration et financement de l'éducation

DÉFINITION : "A program in which students observe or 'shadow' someone in a work situation as part of their career exploration."

CONTEXTE : 1. "It [Job-shadowing] is generally used when students do not have the skills or maturity required for hands-on experience."

TERME ÉTUDIÉ : **observation au poste de travail**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS : **observation au poste d'emploi; observation de poste; observation des activités d'emploi; observation en milieu de travail; observation sur le tas; observation sur place**

DÉFINITION : Formule d'orientation professionnelle par laquelle les autorités scolaires permettent aux élèves de se renseigner sur diverses carrières en les associant à une personne choisie parmi la population active, qui leur sert de modèle et qu'ils observent ou «suivent» dans l'exercice de ses fonctions.

CONTEXTE : « L'éducation coopérative ne constitue qu'une forme de l'apprentissage par l'expérience et son rôle doit être défini par rapport aux autres formes d'apprentissage par l'expérience comme l'observation au poste de travail, l'expérience de travail, l'observation en milieu de travail, le jumelage et le mentorat. »

JUSTIFICATION : Le Réseau rejette le terme «observation de poste» qui est erroné sur le plan logique, puisqu'on observe les activités propres à un poste et non le poste lui-même. Il écarte le terme «observation sur place», trop général, qui peut s'appliquer à n'importe quelle situation, sans rapport avec l'emploi. Quant au terme «observation des activités d'emploi», le syntagme «activités d'emploi» n'est pas attesté. Le Réseau écarte les termes «observation en milieu de travail» et «observation sur le tas» qui désignent l'observation de plusieurs personnes dans l'exercice de leurs fonctions et correspondent plutôt au terme «job observation».

Le Réseau retient le terme «observation au poste de travail». L'élément «poste de travail» désigne l'ensemble des tâches, obligations et responsabilités régulièrement confiées à un seul individu et accomplies par lui dans la réalisation d'un travail à l'intérieur d'une organisation (Gérard Dion, Dictionnaire des relations du travail, 1986). Le singulier semble s'imposer puisqu'on ne peut évidemment observer qu'un seul poste à la fois. Par conséquent, le Réseau recommande le terme «observation au poste de travail».

DATE DE RÉDACTION : février 1988